



**LEGENDE**

- Limite communale
- Limite de zone
- ▨ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer
- ▨ Trame végétale à protéger (au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'urbanisme)
- \*\*\*\*\* Haies à protéger (au titre de l'article L. 123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)
- ⊕ Eléments du petit patrimoine à protéger (au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)
- ▲ Bâtiments situés en zone agricole, pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger
- Nz** Secteur naturel correspondant à l'emprise de l'autoroute A 16

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX  
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57  
 Fax : 03.44.45.04.25 contact@urba-services.fr

**Commune d' AMBLAINVILLE**

**PLAN LOCAL D' URBANISME**

**5b**

APPROBATION Vu pour être annexé à la délibération en date du : 30 MARS 2011

**REGLEMENT GRAPHIQUE**

**PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal Ouest"**

Echelle : 1/5000e